

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 14

Nombres de Conseillers  
Municipaux présents : 11

Date de convocation :  
10/10/2024

République Française

## Commune de Montferrand

Procès verbal de réunion

Séance du 14 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusé : Mr PUGINIER Régis.

Secrétaire de séance : Mme RICARD Rachel.

**Point 1** : détermination du nombre d'adjoints - Compte tenu de la démission de Mr Régis BONDOUI, premier adjoint, il est proposé le maintien de 3 postes d'adjoints dans les mêmes conditions que précédemment. Adopté à l'unanimité.

Election d'un adjoint - Le maire invite le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du premier adjoint. Constitution du bureau : le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme BIAU-PRADEL Gisèle, Mr Robert ROGER. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12 - A déduire, bulletins blancs ou nuls : 1 - Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11 - Majorité absolue : 6 - Ont obtenu : M. Philippe RIVIERE : 11 voix. Mr Philippe RIVIERE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint.

**Point 2** : Désignations et élections - Sont désignés délégués :

- SYADEN → Titulaire : M. Philippe RIVIERE ; Suppléant : M. Alain MARSAC
- Syndicat du bassin versant du Fresquel → Titulaire : M. Philippe RIVIERE ; Suppléant : M. Régis PUGINIER
- Syndicat du bassin de l'Hers Mort et du Girou Titulaire → Mr Philippe RIVIERE ; Suppléant : M. Régis PUGINIER

Elections des membres de la commission d'appel d'offres : Président : M. Christophe Pradel, maire - Membres titulaires : Mrs Philippe RIVIERE, Régis PUGINIER, Julien ALBOUY - Membres suppléants : Mme Gisèle BIAU-PRADEL, Mrs Frédéric GILIS, Régis QUINTA

Désignation correspondant défense : Mr Philippe RIVIERE est désigné en qualité de titulaire. Mr Julien ALBOUY est maintenu suppléant.

Décisions adoptées à l'unanimité

**Point 3** : mise à disposition de terrain pour implantation armoire de rue nécessaire au déploiement de la fibre optique - dans le cadre du déploiement de la fibre optique, l'implantation d'une armoire technique accueillant 204 prises est nécessaire pour l'alimentation de tous les foyers. Cette implantation se ferait sur le domaine public, au bas du chemin du Saoulou, dans le prolongement de l'abri bus. Le conseil municipal accepte cette mise à disposition de terrain sous réserve de la construction d'un muret de protection de cette armoire afin d'éviter qu'elle soit percutée par des véhicules et de la prise en charge de cette construction par le maître d'ouvrage des travaux de déploiement de la fibre optique. Adopté à l'unanimité.

**Point 4** : détournement de la voie communale dénommée route de la Croix, au lieu-dit « Cousse » - Echange – Autorisation signature document d'arpentage - Mr Christophe PRADEL quitte la salle. Par délibération n° 2018-13, le conseil municipal avait accepté la proposition d'échange faite par Mr Christophe PRADEL aux fins de détournement de la voie communale. Ce dossier a pris du retard, les documents d'arpentage viennent d'être établis par le géomètre. Ils doivent toutefois être rectifiés sur un point. Le conseil municipal, décide de poursuivre ce dossier et d'autoriser Mr Régis QUINTA, 3<sup>ème</sup> adjoint, à signer les documents d'arpentage mis à jour. Adopté à l'unanimité.

**Point 5** : modification du tableau des effectifs – modification du RIFSEEP - compte tenu du départ de Mme Sandré au 31 mars 2025 et du recrutement de Mme Naudinat, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et de modifier le tableau des effectifs en ce sens. Les dispositions du RIFSEEP sont également modifiées, notamment l'IFSE du grade d'adjoint administratif compris entre 0 et 150 €. Adopté à l'unanimité.

**Point 6** : adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées suite au transfert de charges lié à l'intégration de l'accueil de loisirs extrascolaire situé à St Martin Lalande à la CCLA – adopté à l'unanimité.

**Point 7** : questions diverses

- ✓ Travaux : les travaux de reprise des allées des cimetières ont débuté. La dalle de sol de la salle des fêtes sera coulée demain. Le renforcement du réseau électrique de la Fount d'Alzouno est programmé par le SYADEN. Le poteau électrique sera enlevé à l'angle du chemin des Cathares et de la RD6113. A la suite possibilité d'ouverture pour passage caméra sous la RD afin d'estimer le diamètre du busage. Le dossier sécurisation des abords de l'école a pris du retard : l'entrée en agglomération doit être modifiée ainsi que l'escalier du rond-point de l'école.
- ✓ Journée citoyenne : remerciements à tous. Un bilan financier sera fait.
- ✓ Colis de fin d'année : décision d'attribution aux personnes à partir de 70 ans. Pour arriver à cet âge d'ici 4 ans, l'année de naissance 1958 est priorisée. Le colis sera différent entre un couple et une personne seule.
- ✓ Limitation de tonnage à 3,5 T : sera appliquée sur la route de l'Ouest (Mazeyrac).
- ✓ Défense incendie à Naurouze : un dossier va être établi pour demander l'autorisation d'installer une aspiration sur la rigole de ceinture (octogone)
- ✓ Plaques avec noms des voies : le nombre de plaques nécessaires induirait un coût trop important.
- ✓ Apéritif du 11 novembre : compte tenu que la salle des fêtes ne sera pas encore disponible, il sera servi sous le porche de l'église.
- ✓ « L'Algéco » de l'atelier pourrait être placé derrière la salle modulaire de l'école pour le stockage des vélos. A défaut, un abri pourrait être créé dans ce même espace, actuellement envahi par la végétation.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,  
Ch. PRADEL

